

Postulat N° 2010.07 Josef Fasel/Elian Collaud

(flux d'argent des impôts et taxes pour véhicules et circulation routière, transports publics inclus, sur la base du principe du développement durable)¹

Prise en considération

Fasel Josef (PDC/CVP, SE). Après les cours d'eau, j'aimerais en venir à un autre réseau, à savoir celui des routes.

Jedem, der mit offenen Augen durch unseren Kanton geht, fährt oder läuft, fällt unweigerlich auf, dass das gesamte Strassenverkehrsnetz nicht nur riesig, sondern auch vielfältig und komplex ist. Komplex insofern, dass verschiedene Verkehrsteilnehmer mit mehr oder weniger Masse, Grösse oder Kraft aufeinander, oder besser: nebeneinander zu- und hergehen. Verschieden sind auch die Interessen der Teilnehmer oder Verursacher all dieser Verkehrsflüsse. Eines haben jedoch alle gemeinsam und müsste oder sollte ihnen gewährt werden: Nämlich die Sicherheit und das mehr oder weniger gefahrenfreie Nebeneinander auf all diesen Strassen, Bahnen, Wegen, Flüssen oder sogar in der Luft. Jeder oder jede von uns benutzt dieses Netz täglich und kann sich daher ein Bild darüber machen, was an Unterhalt und insbesondere für die Entstehung für Kosten anfallen. Während wir heute Strassen sanieren, die vor über hundert Jahren mit Sträflingen in mühsamer Handarbeit gefertigt wurden und bis heute hielten, fahren heute riesige Baumaschinen mit grösserer Leistung, aber auch viel grösseren Kosten auf. Wir stellen ebenfalls fest, dass dieses Netz täglich wächst, um der ständig zunehmenden Mobilität, aber auch um den Bedürfnissen des zunehmenden Verkehrs gerecht zu werden.

Angesichts dessen, dass diese Entwicklung weitergeht, sei es im privaten, aber auch im öffentlichen Verkehr, stellt sich die Frage (und daher das Postulat): Sind wir in der Lage, und insbesondere werden die finanziellen Mittel ausreichen, um all diesen Verpflichtungen und Bedürfnissen nachzukommen?

Als Inhaber von Verkehrsmitteln wissen wir alle, dass Steuern entrichtet werden müssen. Wir wissen auch, dass über die Verkehrsteilnehmer verschiedene andere Gebühren bezahlt, respektive abgeschöpft werden. Die Fragen, die sich stellen, lauten daher: Werden die heutigen Einnahmen genügen? Welches sind die Einnahmen, welche aus dem gesamten Verkehr resultieren oder wie werden die Mittel heute verwendet? Oder wie werden sie in Zukunft eingesetzt, und insbesondere: Werden sie ausreichen? Im Wissen um gewisse Rücksichtsnahmen bezüglich Natur und Umwelt, sei dies im Bezug auf den Verschleiss von Land, aber auch aus Sorge um den Zustand unserer Luft; also der Nachhaltigkeit, werden ebenfalls vermehrte Kosten anfallen. Wir erwarten daher: a) eine genaue Auflistung aller Einnahmen und deren Finanzfluss und b) die Auflistung des zukünftigen Bedarfs des gesamten Verkehrswesens von Fluss-, Radwegen über Kantonalstrassen bis hin zum öffentlichen Verkehr. Nur so werden wir

in der Lage sein, Prioritäten zu setzen und Massnahmen zu ergreifen, welche die notwendige Sicherheit gewähren.

Je remercie le Conseil d'Etat de sa proposition et aussi au nom de mon collègue Elian Collaud. Je vous prie de soutenir ce postulat.

Page Pierre-André (UDC/SVP, GL). Le postulat déposé par nos collègues Fasel-Collaud soulève un problème réel de l'utilisation des différents fonds concernant le réseau routier cantonal. Lors de la dernière législature, des réponses ont déjà été données à différentes interventions, mais le problème reste d'actualité.

J'avais d'ailleurs déposé une motion qui demandait de ristourner 30% des revenus de la RPLP aux communes, pour l'entretien des routes communales. Cette motion avait été refusée.

Comme je suis convaincu que c'est une bonne idée, j'avais l'intention d'en déposer une nouvelle avec plus ou moins les mêmes objectifs, c'est-à-dire un soutien à l'entretien du réseau communal par l'intermédiaire du revenu de la RPLP.

Etant donné le nombre d'interventions déjà faites sur cet objet, je suppose que le rapport est pratiquement prêt.

Dès lors, si le Grand Conseil accepte ce postulat, j'attendrai le rapport du Conseil d'Etat avant de déposer ma nouvelle motion.

Avec ces quelques considérations, le groupe de l'Union démocratique du centre votera en faveur du postulat.

Dorand Jean-Pierre (PDC/CVP, FV). Le groupe démocrate-chrétien a étudié avec intérêt ce postulat, c'est une problématique qui est soulevée depuis longtemps. Notre collègue a fait allusion aux forçats qui faisaient les routes. Au départ, quand on s'intéressait aux flux financiers pour ces routes avec M. Louis d'Affry qui était assis à votre place, Monsieur le Président, on s'inquiétait du trafic des diligences, qui rapportait à l'Etat et pour cela, il fallait que les routes soient bonnes. Alors trêve d'histoire, c'est un problème complexe qui a été soulevé par nos collègues, qui lie la mobilité, le développement durable, les modes de transports, les flux financiers, c'est une question complexe qu'il est bien de soulever en début de législature.

Une petite remarque encore: les droits de douane, heureusement, ne sont pas affectés aux carburants, parce qu'ils ont dramatiquement diminué avec tous les traités de libre échange qu'a conclus la Suisse; c'était autrefois 75% des recettes fédérales en 1914, je vous laisse imaginer maintenant ce que c'est. Par contre, les droits d'entrée sur les carburants et cela a été décidé dans les années 30, pour amadouer les cantons, pour que ces droits soient acceptés, il fallait sagement donner une part aux cantons.

Cela dit, notre groupe, à l'unanimité de ses membres présents, soutient l'acceptation de ce postulat.

Cotting Claudia (PLR/FDP, SC). Les postulants Josef Fasel et Elian Collaud demandent des informations concernant les besoins du réseau routier et du trafic public fondé sur le développement durable. En ce qui

¹ Déposé et développé le 27 mars 2007, p. 287; réponse du Conseil d'Etat le 26 août 2007; BGC p. 1316.

concerne, les flux d'argent, tous les chiffres se trouvent dans les comptes de l'Etat.

Pour l'année 2006, il s'agit de l'impôt sur les véhicules à moteur, qui rapporte 74 millions au canton, moins les frais de perception de l'OCN, moins un remboursement aux communes de 22 millions, c'est donc 50 millions qui tombent dans la caisse de l'Etat.

En ce qui concerne le droit sur les carburants, il représente 27 millions et demi pour le canton de Fribourg et la part à la RPLP s'élève à 13 millions.

Donc le canton a des recettes totales de 93 millions pour ce qui concerne ce trafic routier et taxes. Les dépenses, elles, ne sont pas exhaustives, mais si l'on pense au Service des ponts et chaussées, l'amortissement et l'investissement sur les routes cantonales, l'entretien, construction et entretien des routes nationales, l'Etat de Fribourg en 2006, a dépensé l'équivalent de ses recettes, soit 93 millions de francs.

En ce qui concerne les flux financiers ou en tout cas, ce que rapporte à la Confédération toujours ce trafic routier et ses taxes, c'est quelque 9 milliards d'argent qui entrent dans la caisse fédérale, dont 400 à 450 millions sont reversés à tous les cantons suisses.

Il serait quand même intéressant de connaître l'avis du Conseil d'Etat quant aux besoins du réseau routier et du trafic public, tant du point de vue de l'entretien, que des investissements futurs.

On parle bien des besoins et il y en a, lorsque l'on parle de la mobilité, lorsque l'on parle des pistes cyclables qui sont quand même trop peu présentes aux abords de nos routes, je pars de l'idée qu'il faut vraiment séparer chaque moyen de locomotion et cela serait très bien si l'on pouvait mettre l'accent à ce niveau-là.

On parle bien des besoins et non des utopies, c'est pour ces raisons, qu'une grande majorité du groupe libéral-radical, soutiendra ce postulat.

Mutter Christa (ACG/MLB, FV). Dieses Postulat verlangt ja keine Auskunft über die Verkehrsflüsse, sondern ausschliesslich über die Finanzflüsse. Die meisten dieser Zahlen, wie Kollegin Claudia Cotting es gesagt hat, soweit sie unter den entsprechenden Rubriken erscheinen, sind bereits in den staatlichen und den Bundesbudgets enthalten. Da aber die beiden Kollegen Fasel und Collaud eine Auskunft im Sinne der nachhaltigen Entwicklung, auch der Verkehrsflüsse, erwarten, finden wir es sehr interessant, dieses Postulat zu unterstützen. Wenn man nämlich die nachhaltige Entwicklung anspricht, heisst das, dass die gesamten Finanzflüsse, die den Verkehr betreffen, einbezogen werden müssen. Wir fänden es deshalb dringend, dass eine solche Rechnung einmal aufgestellt wird und auch zeigt, welche externen Kosten der Verkehr generiert. Die externen Nutzen sind ja bereits in der Rechnung miteinbezogen, weil sie ökonomisch schon abgegolten werden. Wir rufen deshalb den Staatsrat auf, uns auf kantonaler Ebene ebenfalls eine Antwort zu geben, entsprechend der Studien, die auf Bundesebene zu den externen Kosten bereits existieren, und werden das Postulat in diesem Sinne unterstützen.

Godel Georges, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Tout d'abord,

permettez-moi de remercier l'ensemble des intervenants qui tous, au nom de leur groupe respectif, acceptent ce postulat.

Comme cela a été dit, les postulants demandent des informations sur les besoins du réseau routier et du trafic public avec une stratégie basée sur le développement durable. Le souhait est aussi de connaître les investissements possibles. Ce postulat est intéressant et important à plus d'un titre.

En effet, comme indiqué dans la réponse à ce postulat, un rapport avait déjà été présenté au Grand Conseil en février 1999, à la suite d'un postulat, sauf erreur, du député Dorand. Les conclusions de l'époque disaient ceci, elles avaient été apportées par le commissaire du gouvernement de l'époque, directeur des finances, aujourd'hui ici présent: «L'Etat du réseau routier cantonal peut être qualifié actuellement de satisfaisant. Son entretien est une tâche importante pour garantir de bonnes conditions-cadre à notre économie. Malheureusement, les finances cantonales ne permettent pas pour le moment d'y affecter les montants idéalement nécessaires. Lors de l'établissement des plans financiers futurs, le gouvernement devra tenir compte des moyens financiers nécessaires pour éviter une dégradation qualitative de nos routes cantonales, tout en prenant également en compte la situation générale des finances cantonales».

Donc en 1999, l'état de la situation était précis, connu et il était déclaré satisfaisant. En 2008, nous ferons un nouvel état de la situation et je précise à cet effet, en plus des éléments, par rapport aux postulats précédents, qu'il y a aussi des conséquences sur les routes, puisqu'après avoir demandé un chiffrage des dégâts causés aux routes, eh bien il y a aussi des frais inhérents à ces pluies torrentielles que nous avons vécues cette année, voire les années précédentes.

Dans le rapport, que nous devons vous soumettre d'ici à une année, l'on pourra comparer le nouvel état de qualité avec l'ancien état, en regard avec les moyens qui ont été mis à disposition ces dernières années, comme je l'ai dit – ils étaient en diminution – et j'ajoute sans autre, qu'aujourd'hui ces moyens sont en légère augmentation, peut-être pas encore suffisants. Mais lorsque vous prévoyez des budgets, il faut essayer de faire un équilibre entre les différents secteurs.

Ce que je peux vous dire pour les années à venir, en ce qui concerne l'entretien d'une part, mais aussi d'autre part sur les investissements futurs, le plan financier prévoit une légère augmentation et je pense que c'est bien ainsi.

Ensuite, sur les différentes questions, notamment les flux financiers, c'est une question qui a déjà été débattue, comme l'a dit le député Pierre-André Page, je ne vais pas y revenir, on verra cela dans le cadre du rapport, mais j'estime qu'il faut faire très attention si l'on veut affecter des recettes directement à certaines choses, c'est extrêmement délicat.

A cet effet, la députée Cotting a fait elle-même le calcul; elle a ainsi démontré clairement que les recettes que nous avons, sont aussi dépensées d'une manière générale pour l'entretien et les investissements.

Ce qu'il me paraît encore important de dire, à la suite de la remarque de la députée Christa Mutter, c'est que les routes sont une chose, mais les coûts externes, no-

tamment par rapport au bruit et d'une manière générale par rapport à tout ce qui touche l'environnement, doivent aussi être pris en considération.

Avec ces remarques, je vous demande d'accepter ce postulat.

– Au vote, la prise en considération de ce postulat est acceptée par 71 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Badoud (GR, PLR/FDP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Dorand (FV, PDC/CVP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Fürst (LA, PS/SP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jek (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johnner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Morel (GL, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuway J. (GR, PDC/CVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempf-H (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB). *Total: 71.*

– Le Conseil d'Etat est invité à présenter, dans le délai d'une année, un rapport sur l'objet du postulat.

Postulat N° 2016.07 René Kolly/Christian Ducotterd (politique cantonale en matière d'implantation de grandes surfaces et de centres commerciaux)¹

Prise en considération

Kolly René (PLR/FDP, SC). D'emblée je voudrais vous affirmer que les postulants n'ont pas la prétention de vouloir révolutionner la politique en matière d'implantation de grandes surfaces et de centres commerciaux, ni celle de vouloir sauver tous nos commerces de proximité. Cette démarche s'inscrit dans un souci de rechercher un meilleur équilibre entre la proximité et la centralisation, une inquiétude partagée d'ailleurs par d'autres projets de plans directeurs d'aménagement du territoire dans le canton ainsi que d'autres cantons, en particulier Vaud et Berne. C'est l'addition et la disper-

sion de ces grandes surfaces et centres commerciaux qui posent problème. Il ne s'agit pas d'opposer les petits commerces aux grandes surfaces, ni d'opposer la liberté de commerce à l'intervention étatique. Il s'agit surtout d'une responsabilité politique, d'intérêt public dans la mesure où le développement durable est un but consacré par la Constitution du canton de Fribourg dont nous sommes tous garants.

Il faut remonter aux années 1970 pour se souvenir de l'implantation des premières «cathédrales» de la consommation. Alors c'était formidable! C'était moderne! C'était le progrès! C'était le rêve de Fribourg, mais c'était aussi un réel besoin. Au fil des années, au gré de la conjoncture tantôt ralentie, tantôt accélérée, le mouvement s'est perpétué, entraîné qu'il était par le développement économique, par l'évolution démographique, par la voiture pour chacun, la sortie du samedi, la mode bien sûr et j'en passe! C'était le grand bonheur de voir évoluer ce canton. C'était surtout des effets positifs pour tous: diversification de l'offre commerciale, concurrence, création d'emplois. Tout cela était généré par l'implantation de ces centres.

Aujourd'hui, dans ce domaine, le point de saturation est atteint. Les besoins d'hier ne sont plus les mêmes qu'aujourd'hui. Les effets négatifs dominent: disparition accélérée des commerces de proximité entraînant une perte d'attractivité des centres des localités, saturation du trafic routier, gaspillage du sol. Aujourd'hui, la première motivation pour implanter une grande surface est réactive par rapport aux concurrents commerciaux. On s'observe, on dégaîne des projets, on réagit par rapport à la concurrence en réaction pour rattraper l'autre. Chacun veut obtenir la position dominante. C'est devenu une vraie compétition inter distributeurs, mais dans un sport réservé uniquement à une élite dont l'artisan indépendant pur, dans le vrai sens du terme, ne peut concourir! La liberté de commerce est chère aux postulants. En revanche, le libéralisme économique devient pervers quand on l'utilise pour occuper une position de monopole, voire d'éliminer la concurrence.

Par ce postulat, nous demandons au Conseil d'Etat son appréciation sur l'implantation actuelle et future des centres commerciaux dans le canton. Une analyse des outils légaux en matière d'autorisation commerciale, d'aménagement du territoire et de protection de l'environnement. Nous demandons de proposer une politique cantonale dans ces trois domaines cités, de réfléchir aussi sur la possibilité d'application de ces mesures aux futurs centres et, de manière progressive, à ceux qui existent pour éviter des distorsions de concurrence. Voilà les questions soulevées dans notre postulat.

Convaincus que notre canton doit disposer d'une politique actualisée en la matière, non pas pour les empêcher, mais pour maîtriser le développement, il en va de notre responsabilité politique dans la mesure où le développement durable est un but consacré par la Constitution fribourgeoise. Il en va aussi d'une responsabilité économique par rapport aux artisans indépendants de ce canton.

Avec toutes ces considérations, je vous invite bien sûr à accepter ce postulat.

¹ Déposé et développé le 9 mai 2007, BGC p. 620; réponse du Conseil d'Etat le 21 août 2007, BGC p. 1313.